

RETRAITES COMPLEMENTAIRES

C'est avec le souci de préserver l'avenir des retraites complémentaires que l'UPA participera à la rencontre du 9 février.

Les représentants de l'artisanat observent que les positions exprimées jusqu'à ce jour n'interdisent pas de trouver des points de convergence. Ils souhaitent qu'organisations patronales et syndicats de salariés s'entendent d'une part sur la **nécessité de préparer des mesures d'adaptation face au déséquilibre programmé entre population active et population retraitée et d'autre part sur le calendrier de mise en œuvre de ces mesures.** En outre, l'UPA rappelle que de son point de vue la question des retraites complémentaires ne peut être traitée sur le long terme sans une réflexion globale incluant la retraite de base.

A la veille de la négociation, l'UPA considère que **l'allongement de la durée de cotisation constitue un des paramètres de nature à répondre au défi démographique à venir.** Elle demeure opposée à une remise en cause du niveau actuel des retraites et hostile à toute décision qui aurait pour effet d'alourdir le coût de la main d'œuvre, ce qui n'exclue pas la recherche d'autres sources de financement.

En outre **l'UPA souhaite que la possibilité soit offerte aux individus qui sont entrés très jeunes dans la vie active et qui auront cotisé le nombre de trimestres requis, de bénéficier avant 60 ans d'une retraite à taux plein.**

En conclusion, l'UPA invite les partenaires sociaux à trouver un point d'équilibre et espère qu'une solution interviendra afin de **rassurer définitivement les retraités âgés de 60 à 65 ans quant au versement de la totalité de leurs pensions de retraite au-delà du mois de mars prochain.**